联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Douzième session
Rome, 10-12 décembre 2024
ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

POINT 1: ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU (DES) VICE-PRÉSIDENT(S) ET DU RAPPORTEUR

Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Groupe de travail») élit son président, son (ses) vice-président(s) et son rapporteur parmi les représentants de ses membres, au début de chaque session. Des informations à ce sujet figurent dans le document portant la cote **CGRFA/WG-PGR-12/24/1**. On trouvera les statuts et la composition du Groupe de travail dans le document **CGRFA/WG-PGR-12/24/1/Inf.1**.

POINT 2: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

L'ordre du jour provisoire figure dans le document **CGRFA/WG-PGR-12/24/2 Rev.2**. On trouvera dans le présent document des notes relatives à l'ordre du jour provisoire, ainsi qu'un calendrier provisoire (en *appendice*). La liste des documents de la présente session est fournie dans le document **CGRFA/WG-PGR-12/24/2/Inf.2**.

POINT 3: *TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

À sa 19e session ordinaire, la Commission a pris note du document intitulé ***Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*** (Projet de troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde). Elle a recommandé que la version définitive du Troisième Rapport, qui tiendrait compte de toutes les observations reçues, soit disponible en temps

utile en vue de la présente session du Groupe de travail[1]. Le document relatif à l'achèvement du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/3**) récapitule les démarches entreprises pour achever l'élaboration du Troisième Rapport et contient un résumé du rapport. La version préliminaire du Troisième Rapport dans sa forme définitive, après révision à la lumière des observations reçues, figure dans le document portant la cote **CGRFA/WG-PGR-12/24/3/Inf.1**, intitulé *The Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – Proofing Version* (Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Version préliminaire).

POINT 4: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

4.1 Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa 19e session ordinaire, la Commission a examiné les activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Deuxième Plan d'action mondial»)[2]. Elle a recommandé que la FAO continue à aider les pays dans le domaine de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris en prêtant un appui aux banques de semences communautaires, et à renforcer les liens et la complémentarité avec la conservation *ex situ*, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans d'action nationaux et de la sauvegarde *ex situ* des RPGAA menacées d'extinction[3].

Le document intitulé *Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/4.1**) fournit un résumé des travaux entrepris depuis la dernière session de la Commission à l'appui de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial. Le document renseigne également sur l'expérience acquise par les pays concernant l'utilisation des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*[4] et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*[5], comme l'avait demandé la Commission[6]. Le Groupe de travail est invité à prendre note des activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial et à donner des indications à la Commission concernant les activités futures.

4.2 Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée de l'achèvement et de la publication des trois guides pratiques[7] conçus dans le but de faciliter la mise en œuvre des Normes applicables aux banques

---

[1] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 47.
[2] FAO. 2011. *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. https://www.fao.org/4/i2624f/i2624f00.htm.
[3] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 49.
[4] FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments.* Rome. https://openknowledge.fao.org/items/353c6799-648d-40d6-8e83-1cd3a11de685.
[5] FAO. 2020. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome. https://doi.org/10.4060/ca5601fr.
[6] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 50.
[7] FAO. 2023. *Guide pratique pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: Conservation des semences orthodoxes dans les banques de gènes de semences*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. https://doi.org/10.4060/cc0021fr; FAO. 2023. *Guide pratique pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: Conservation dans les banques de gènes en*

de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture[8] (ci-après «les Normes applicables aux banques de gènes»)[9].

La Commission a recommandé que la FAO organise une consultation d'experts en ligne sur deux projets supplémentaires de guides pratiques relatifs à la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences récalcitrantes et à la cryoconservation et poursuive l'élaboration de ces derniers sur la base des observations reçues aux fins de leur examen par le Groupe de travail à la présente session[10]. Le document relatif à la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (**CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2**) fournit des informations actualisées sur l'élaboration des deux guides pratiques, notamment sur la consultation d'experts organisée en octobre 2024. Les projets de guides pratiques sont présentés dans les documents portant respectivement les cotes **CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.1** et **CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.2**. Le Groupe de travail est invité à examiner les deux projets de guides pratiques et à les réviser selon qu'il conviendra.

4.3 Effets des politiques, des lois et des réglementations relatives aux semences

La Commission, à sa dernière session, a examiné et révisé une note conceptuelle concernant la réalisation d'une étude exploratoire en vue d'approfondir les recherches sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences qui sont susceptibles d'influencer la capacité des agriculteurs d'obtenir des semences et du matériel végétal issus de variétés locales/variétés des agriculteurs diversifiées et adaptées aux conditions locales. Elle a recommandé que la FAO, en collaboration avec les instances du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Traité international»), mène des réflexions plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, sous réserve de la disponibilité de ressources[11]. La Commission a recommandé que la FAO et les instances du Traité international réfléchissent à la possibilité que l'étude exploratoire soit menée par des partenaires externes compétents, parmi lesquels figureraient des parties prenantes de différents systèmes semenciers[12]. Le document intitulé *Effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/4.3**) expose brièvement les démarches qui ont été entreprises pour approfondir les recherches sur les effets des politiques, des lois et des réglementations intéressant les semences[13], et donne suite à la demande formulée par la Commission qui souhaitait que la FAO fasse rapport sur l'adoption d'une approche décentralisée de la sécurité semencière qui soit dictée par la demande et sur la promotion de la participation des exploitants aux activités menées par la FAO en ce qui concerne les semences.

4.4 Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a recommandé que la FAO examine et révise, selon qu'il convient, le Deuxième Plan d'action mondial sur la base des conclusions du Troisième Rapport et en tenant compte des lacunes, besoins et priorités mis en évidence pendant les consultations régionales. En outre, elle a recommandé d'inviter l'Organe directeur du Traité international à participer au travail de mise à jour[14].

---

champ. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. https://doi.org/10.4060/cc0023fr; FAO. 2023. *Guide pratique pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: Conservation par culture* in vitro. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. https://doi.org/10.4060/cc0025fr.

[8] FAO. 2014. *Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i3704f.

[9] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 51.

[10] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 52.

[11] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 60, *appendice C*.

[12] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 61.

[13] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 61.

[14] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 58.

Le projet de troisième rapport a été présenté à la 10e session de l'Organe directeur du Traité international[15], qui a invité les parties contractantes à communiquer des observations et avis complémentaires dans le cadre du processus de la Commission et a demandé au Secrétaire du Traité international de collaborer avec la Secrétaire de la Commission en ce qui concerne l'achèvement du Troisième Rapport et la mise à jour du Deuxième Plan d'action mondial[16].

Le document intitulé *Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4**) résume les principales modifications qu'il a été proposé d'apporter au Deuxième Plan d'action mondial lors des consultations régionales, en vue de leur examen par le Groupe de travail. Les rapports des consultations régionales sur l'examen du Deuxième Plan d'action mondial, conjointement organisées par la FAO, la Commission et le Traité international en 2024, sont présentés dans plusieurs documents d'information[17].

POINT 5: CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

À sa 19e session ordinaire, la Commission a examiné et simplifié le projet de questionnaire volontaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le contexte du changement climatique[18]. Elle a demandé au secrétariat de mettre la dernière main au questionnaire et de le distribuer ensuite à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission afin qu'ils coordonnent les consultations nationales et les transmissions ultérieures, en vue d'établir une base de référence des réponses nationales pour tous les secteurs. Elle a également demandé au secrétariat d'établir un résumé des réponses au questionnaire, qui serait soumis à l'examen de tous les groupes de travail[19].

Le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/5**) fournit un rapport de référence initial établi à partir d'un nombre limité de réponses au questionnaire sur le changement climatique (**CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.1**). En outre, il donne suite aux suggestions de la Commission concernant la révision des *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*[20] et l'organisation d'un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

De plus amples informations sur les activités de la FAO dans le domaine du changement climatique sont fournies dans le document portant la cote **CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.2**.

Le Groupe de travail est invité à prendre note du projet de rapport initial, à fournir d'autres orientations concernant l'élaboration du rapport, et à fournir des avis concernant les Directives volontaires et l'organisation de l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

POINT 6: OPTIONS POUR LE RECENSEMENT DES QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

À sa dernière session, lorsqu'elle a approuvé son Plan stratégique pour 2023-2031, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a demandé au secrétariat de proposer différentes options envisageables afin d'établir une procédure qui permette de recenser au cas par cas les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail

[15] IT/GB-10/23/16.1/Inf.2.
[16] IT/GB-10/23/Report, résolution 11/2023.
[17] CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.1; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.2; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.3; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.4; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.5; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.6.
[18] CGRFA-19/23/Report, *appendice B*.
[19] CGRFA-19/23/Report, paragraphe 16.
[20] FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i4940f.

pluriannuel, en vue de leur examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux et par la Commission à leurs prochaines sessions[21].

Le document intitulé *Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/6**) donne quelques éléments de contexte sur la demande de la Commission, étudie les procédures en vigueur et les nouvelles procédures au moyen desquelles il est ou il serait possible de recenser au cas par cas les questions nouvelles et émergentes à présenter à la Commission pour examen.

Le Groupe de travail est invité à examiner les différentes options possibles pour le recensement des questions nouvelles et émergentes et à donner à la Commission des avis à ce sujet.

POINT 7: COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Le Groupe de travail, à sa dernière session, a réitéré l'importance de la collaboration et des synergies entre la Commission et les organisations et instruments internationaux dans leurs domaines d'intérêt commun. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission continue d'inviter les organisations et instruments concernés à présenter au Groupe de travail et à la Commission des comptes rendus de leurs activités et à assister aux sessions de la Commission et du Groupe de travail[22].

Le document intitulé *Coopération avec des organisations et instruments internationaux* est consacré à la coopération du Groupe de travail avec ses partenaires (**CGRFA/WG-PGR-12/24/7**). Le document intitulé *Submissions from international organizations and instruments* (**CGRFA/WG-PGR-12/24/7/Inf.1**) contient les rapports des organisations et instruments internationaux.

POINT 8: QUESTIONS DIVERSES

POINT 9: ADOPTION DU RAPPORT

[21] CGRFA-19/23/Rapport, paragraphe 126.
[22] CGRFA/WG-PGR-11/23/Report, paragraphe 50.

APPENDICE

CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mardi 10 décembre 2024 Matin			
10 h - 13 h	**1**	**Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur**	CGRFA/WG-PGR-12/24/1
	2	**Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**	CGRFA/WG-PGR-12/24/2 CGRFA/WG-PGR-12/24/2 Add.1
	3	***Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde***	CGRFA/WG-PGR-12/24/3
	4	**État d'avancement de la mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**	
		4.1 Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-12/24/4.1
Mardi 10 décembre 2024 Après-midi			
15 h - 18 h	**4**	4.2 Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2
		4.3 Effets des politiques, des lois et des réglementations relatives aux semences	CGRFA/WG-PGR-12/24/4.3
Mercredi 11 décembre 2024 Matin			
10 h - 13 h	**4**	4.4 Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4
Mercredi 11 décembre 2024 Après-midi			
15 h - 18 h	**5**	**Changement climatique et ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**	CGRFA/WG-PGR-12/24/5
	6	**Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes**	CGRFA/WG-PGR-12/24/6
	7	**Coopération avec des organisations et instruments internationaux**	CGRFA/WG-PGR-12/24/7

	8	**Questions diverses**	
Jeudi 12 décembre 2024 **Après-midi**			
15 h - 18 h	**9**	**Adoption du rapport**	